

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 19/01/95
N° DE DEPOT : 1009
R.C.S. LYON : 384 420 493
N° DE GESTION: 92 B 00983

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----
FIDAUDIT FRANCE

71 JOLIOT CURIE (RUE ELYS
69005 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte

PhL/SV

FIDAUDIT FRANCE

Société Anonyme de Commissariat aux comptes inscrite à la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de LYON

Société Anonyme au capital de F. 250 000

Siège Social : 71 rue Joliot Curie - "L'Elysée" - 69005 LYON

R.C.S. LYON B 384 420 493

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,

Le vingt cinq novembre,

A dix huit heures,

Les administrateurs de la société "FIDAUDIT FRANCE" se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Pierre ROUCHOUSE, Président Directeur Général,
- Monsieur Gérard BLANC,
- Monsieur Jean-Paul BAYARD.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Pierre ROUCHOUSE préside la séance.

Monsieur Jean-Paul BAYARD remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cooptation d'un administrateur,
- Questions diverses.

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'Administration, faisant suite à la démission d'un administrateur en la personne de Monsieur Yves PELLET,

constatant que le Conseil est toujours composé régulièrement de 3 membres conformément aux dispositions légales et aux statuts,

décide conformément à l'article 94 al. 1 de la loi du 24 Juillet 1966 de pourvoir à son remplacement par cooptation à titre provisoire en ses lieu et place et pour la durée du mandat du démissionnaire :

- Monsieur Christian BARFETY,
né le 11 Juillet 1952 à PHNOM PENH (Cambodge),
demeurant 13 allée V. Lefebvre au RAINCY (93340),
de nationalité française,

sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale.

Monsieur Christian BARFETY exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires.

Monsieur Christian BARFETY remercie le Conseil de la confiance qu'il lui a témoignée en le nommant à ces fonctions qu'il accepte sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions et satisfaire à toutes les conditions de cumul de mandat et à toutes les obligations professionnelles.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité, acquise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président

POUR COPIE CONFORME

